



Conseillère municipale, Conseiller municipal ?

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

La démocratie, la transparence et la liberté d'expression sont des valeurs importantes car elles favorisent l'expression des besoins de la population et guident les personnes élues dans leurs décisions quant aux mesures les plus appropriées à prendre pour le bien de l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Dans notre village de Denges, nous avons un conseil communal (législatif) composé de 40 conseillers communaux et une municipalité (exécutif) comprenant 5 membres.

Ces deux entités démocratiques représentent et défendent les intérêts des personnes qui vivent sur le territoire de la commune. Elles ont notamment la responsabilité de s'assurer que les services publics répondent aux besoins de la population. **C'est pourquoi il est important de s'intéresser à la politique municipale et d'y participer !**

Suite à une démission au sein de la Municipalité, un poste est actuellement à repourvoir et les candidatures peuvent être déposées au greffe d'ici au lundi 8 mai 2023 à 12.00h pour le 1^{er} tour et au mardi 20 juin 2023 à 12.00h pour le deuxième tour.

L'élection complémentaire se déroulera le 18 juin 2023 et si besoin un deuxième tour est prévu le 9 juillet 2023.

Pour plus d'information sur ce poste de municipal, n'hésitez pas à contacter la Présidente du Conseil Communal Mme Karin Eigenheer (079 808.52.71) ou M. le Syndic Francis Monnin (079 212.77.64) qui sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Lancez-vous :

prenez une part active dans la vie de la commune et engagez-vous !

Karin Eigenheer

Présidente du Conseil Communal de Denges

Denges, le 4 mars 2023